



Agression à malte, 5 dents cassés, chirurgie dentaire en cours.

Par **Aissa10**, le **20/10/2010** à **00:06**

Bonjour,

Le weekend précédent (dimanche matin entre 5h et 6h) je me suis fait agressé dans un club par plusieurs personnes. J'étais à l'intérieur du club quand plusieurs personnes (peut-être 2 à 4 je ne me souviens plus) se sont mis à me donner des coups de poings, et m'ont cassé 5 dents dont 2 complètement broyées. Je ne comprends pas cette agression, je n'ai pas eu le temps de me défendre. Le temps que je reprenne mes esprits ces personnes étaient parties.

Dès le lendemain, je suis allé porter plainte à malte, et en plus du rapport de police j'ai un certificat d'un médecin maltais faisant état de mes lésions buccales. Je suis aussi allé à l'ambassade de France à malte pour savoir ce que je devais faire dans cette situation... On m'a fourni les premiers soins dentaires la bas, mais j'ai préféré rentrer en urgence dès le mardi à Paris pour ce qui est de toute la chirurgie nécessaire. On m'a prodigué les premiers soins d'urgences, et fait un devis qui s'élève à plus de 5000 euros de chirurgie dentaire, prothèses et implants. Je n'ai évidemment pas cet argent disponible actuellement pour les soins..

Je dois aussi aller voir un médecin pour qu'il me définisse un temps d'interruption de travail. Je suis actuellement à la recherche d'un emploi en tant qu'ingénieur, et avec cette agression tout devient plus compliqué: j'ai du mal à parler correctement et je ne suis pas présentable pour un entretien d'embauche ou devant un client éventuelle..

On m'a aussi conseillé de porter plainte en France contre X (car je ne sais pas qui sont mes agresseurs) ainsi que contre l'établissement dans lequel j'étais lors de l'agression sans raison!

Mes questions sont les suivantes: que dois je faire pour bien faire valoir mes droits dans cette

situation? Comment est ce que je vais payer mes soins dentaires, mon assurance responsabilité civile prends en charge tous les frais relatifs? Quels sont les réflexes que je dois avoir pour que la situations s'arrangent au plus vite? Comment dois je porter plainte en France, est ce nécessaire?

Merci pour votre aide!

Je reste attentif à toute réponse.

Par **mimi493**, le **20/10/2010 à 16:01**

Portez plainte aussi en France (LRAR au Parquet du TGI de votre domicile)
Voyez avec la commission d'indemnisation des victimes (CIVI), ils peuvent peut-être vous aider.

Que vous a dit l'Ambassade ?

Par **Aissa10**, le **20/10/2010 à 18:31**

A l'ambassade, on m'a dit de porter plainte en France, après l'avoir fait à Malte. Le commissariat de police me permettra de définir mon temps d'Interruption de Temps de Travail, et me réorientera vers des association d'aide pour les victimes dans mon cas. Je vais dès demain matin porter plainte à Paris, et j'en saurais plus..